

CPEV

Le comité central de la FSF a fait connaître son analyse suite au communiqué de presse de la Commission du Grand Conseil chargée d'étudier la Loi CPEV et son décret financier. Le texte intitulé « *Le projet de Loi respecte les termes de la Convention. Les amendements de la commission en dénaturent l'esprit.* » est à lire sur le site de la FSF.

A L'INTERVIEW

L'ASSOCIATION VAUDOISE DES AGENTS PENITENTIAIRES

Afin de mieux connaître les associations de la FSF, « FSF – Informations » proposera des entretiens avec chaque association. Ce mois, c'est l'AVAP qui répond à nos questions...

Le 6 mai 2013, Béatrice Métraux, Cheffe du Département de l'Intérieur a tenu une conférence de presse sur la prison de la Croisée présentant les constats et décisions de l'audit sécuritaire ainsi que l'ouverture des constructions modulaires. Quatre questions à David Pittet, Président de l'AVAP.

Dans votre quotidien professionnel, que vont changer les nouvelles places pour les détenus ?

Dans un premier temps, cela va provoquer une charge de travail supplémentaire pour les agents de détention ainsi que pour le personnel du secteur administratif qui va s'occuper de l'admission des nouveaux détenus. En parallèle, le Service pénitentiaire (ci-après SPEN) doit aussi former les nouveaux collaborateurs engagés en renfort. Par la suite, nous espérons pouvoir diminuer le taux de remplissage des divers établissements de détention provisoire du Canton. Toutefois, nous doutons que quarante places en mai, puis quarante places supplémentaires en juillet nous permettent de subvenir aux besoins de la sécurité publique. C'est pour cela qu'il se construit actuellement huitante places à la Colonie, aux Etablissements de la plaine de l'Orbe (ci-après EPO). Une fois l'extension de la Colonie terminée, il sera intéressant d'analyser quels seront les besoins et s'il y a une diminution des taux d'occupation en détention provisoire. D'autres facteurs influencent l'augmentation du nombre de détenus, comme les jours amendes qui pourraient être supprimés à moyen terme, le durcissement de la Loi sur la Circulation Routière au 1^{er} janvier dernier,...



David Pittet. (DR)

Dans les mesures projetées, on constate que les règles de placement en cellules des détenus vont être revues. Qu'en est-il actuellement et qu'espérez-vous ?

Actuellement ce sont les spécialistes qui travaillent à la centrale de la Croisée qui décident du placement des détenus en cellule, dans cet établissement, selon les disponibilités, en évitant autant que possible de mettre dans une même cellule des personnes qui ne peuvent cohabiter.



La Prison de la Croisée . (DR)

Mais, régulièrement, le cadre de piquet accorde des changements de cellule pour répondre aux demandes des détenus. Cela conduit souvent à compliquer le travail lorsque deux organes gèrent la même activité.

Par la suite, un cadre de l'établissement gèrera l'ensemble des mouvements. Cela nous semble une tâche correspondant davantage à la compétence d'un cadre que celle d'un spécialiste au vu des cahiers des charges respectifs.

Cette remarque émanant de l'audit sécuritaire, nous ne

pouvons pas vraiment dire que nous avons une attente particulière sur ce changement, mais nous espérons que l'ensemble de l'audit permette à la classe politique de comprendre et de financer les outils de travail dont nous avons besoin pour répondre aux exigences de la société.

Pour vos membres, dans quel état d'esprit s'est fait l'audit sécuritaire demandé suite aux évasions de 2012 ?

Pour la majorité, ce fut l'occasion d'exprimer leurs inquiétudes et leurs incompréhensions dans la pratique au quotidien de leur travail. Donc, ils étaient favorables à ce que des experts fassent une analyse approfondie de la Croisée. Cependant, ce n'est pas la première fois qu'un audit est mené au Service pénitentiaire et nous sommes très réservés sur le fait que l'ensemble des mesures ne soient pas appliquées ou applicables pour des raisons d'économies ou budgétaires.

L'ensemble de la chaîne pénale coûte chère et si vous augmentez les effectifs du premier maillon de la chaîne, qui est la police, pour augmenter la sécurité publique, ce sont tous les autres maillons qui doivent aussi être renforcés.

Quels sont les enjeux syndicaux à court et moyen termes pour l'AVAP ?

Nous sommes actuellement en négociation avec la DCERH pour une revalorisation des agents pénitentiaires. Notre travail a beaucoup évolué, nos charges et nos responsabilités augmentent constamment, il devient très difficile de recruter le personnel adéquat pour faire face à la demande très importante vu l'agrandissement du Service.

Nous ne sommes pas satisfaits du contrat de prestation que le SPEN a avec le Service de médecine et psychiatrie pénitentiaires (ci-après SMPP). Avec bientôt plus de six cent détenus sur le site d'Orbe, nous ne disposons toujours pas de personnel médical présent la nuit. Cette présence nous semble indispensable car le nombre de détenus atteints de maladie psychique est en constante augmentation, de même, la demande de médicaments augmente au prorata de l'augmentation du nombre de détenus. Actuellement, un infirmier est de piquet par établissement. Ils sont joignables toute la nuit, mais la difficulté, autant pour eux que pour nous, est d'évaluer le détenu par téléphone afin de savoir si la situation exige une présence médicale ou si elle peut attendre une consultation en journée le lendemain, aussi, le temps d'intervention en cas de doute, s'il y a urgence, peut s'avérer déterminant.

Nous estimons qu'il est à la charge du SMPP de faire administrer et distribuer les médicaments et non d'en déléguer une partie au personnel sécuritaire, ceci également dans les plus petits établissements comme la Tuilière à Lonay. Nous souhaitons à moyen terme obtenir plus de moyens pour pouvoir respecter le droit du patient en la matière.